

Répondant du dossier : François Weihs, Municipal

Préavis municipal n° 03/2026

Demande de crédit complémentaire au budget 2026 pour la mise en conformité de la signalisation et du marquage routier, aménagement d'un passage piéton et modification du carrefour de Lussery

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule :

Le présent préavis a pour objet une demande de crédit supplémentaire au budget 2026 et il touche quatre volets inhérents au domaine routier de notre commune. Les deux des quatre objets touchent la légalité des infrastructures (marquages, signalisations et débouchés), le troisième concerne une mise en mouvement liée à la fluidité et à la sécurité du trafic routier et le quatrième la continuité de la pose de potelets, direction Eclépens.

1. Légalisation et mises en conformité :

Dans le cadre de l'établissement d'un répertoire de la signalisation pour la commune, il s'est avéré que 98% des signaux n'ont jamais été validés au niveau du canton (DGMR) et de ce fait non légalisés et non conformes (impossibilité de dénoncer le non-respect), malgré les informations transmises par les Municipalités. Dès lors, un état de situation a été fait au travers d'un cahier photos soumis à l'autorité compétente qui nécessite, dès lors, une mise en conformité de la signalétique sur l'ensemble du territoire communal, ainsi que du débouché du chemin de la Fusion sur la route de Cossonay (voir fig. 1).

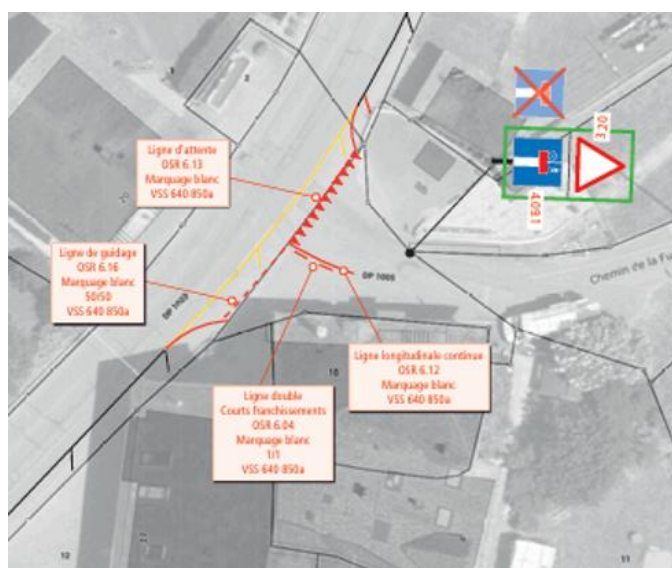


Fig1. Modification du débouché du chemin de la Fusion

2. Passage piétons :

La création de l'arrêt de bus MBC sis au droit de la Chapelle donne la possibilité de la mise en place d'un passage piétons (voir fig 2). Ce dernier, bien que ne répondant pas aux normes VSS, concernant l'octroi d'un passage piéton à cet endroit, a été validé par le canton (DGMR). En sus du marquage, la pose d'un éclairage supplémentaire est obligatoire selon les normes en vigueur (voir fig.2).

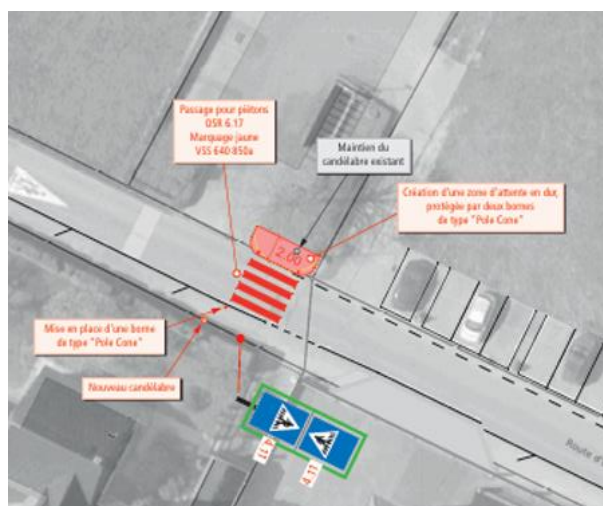


Fig. 2 Passage piétons au droit de la Chapelle.

3. Carrefour de Lussery :

Les différentes analyses urbanistiques ont amené la Municipalité et la DGMR de revoir le carrefour de Lussery, en favorisant un axe principal « Cossonay-Penthalaz » (voir fig.3).

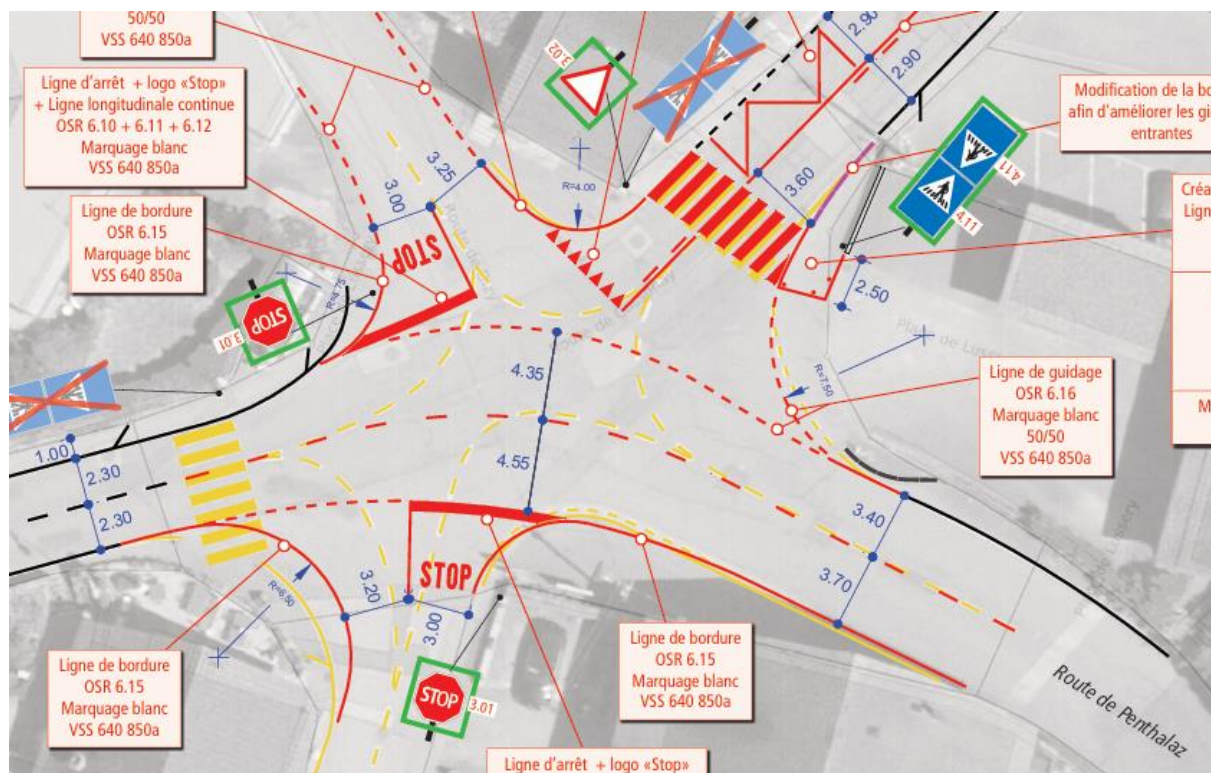


Fig. 3 Modification du Carrefour de Lussery.

4. Potelets :
Continuité de la pose de poteaux en direction d'Eclépens.

Budgets :

1. Légalisation et mises en conformité :

• Chemin de Plan et rue de la Dîme	1'910.00 CHF
• Route de Dizy	590.00 CHF
• Chemin du Refuge	370.00 CHF
• Chemin du Chêne	480.00 CHF
• Débouché du chemin de la Fusion	1'018.00 CHF
• Chemin de la Fusion et de la Crosette	850.00 CHF
• Route d'Eclépens	1'110.00 CHF
• Installation de chantier	300.00 CHF
• Divers et imprévus	672.00 CHF

TOTAL : **7'300.00 CHF**

2. Passage piétons

• Marquage	2'600.00 CHF
• Eclairage	5'239.30 CHF
• Génie civil	18'843.80 CHF
• Divers et imprévus	2'816.90 CHF

TOTAL : **29'500.00 CHF**

3. Carrefour de Lussery

• Marquage et signalétique	14'950.25 CHF
• Divers et imprévus	1'549.75 CHF

TOTAL : **16'500.00 CHF**

4. Potelets

• 11 potelets :	5'000.00 CHF
-----------------	--------------

TOTAL : **5'000.00 CHF**

Demande de crédit complémentaire au budget 2026

Dans le but d'exécuter ces travaux avant la fin de l'année 2026, la Municipalité vous demande un crédit complémentaire au budget 2026 sur les comptes ci-dessous.

• Légalisations et mises en conformité	79000.3132.0	CHF	7'300.00
• Travaux de signalisation	61500.3141.0	CHF	29'500.00
• Carrefour de Lussery	61500.3141.0	CHF	16'500.00
• Potelets	61500.3141.0	CHF	5'000.00

CONCLUSIONS

En conséquence, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL GENERAL DE LUSSERY-VILLARS

- **vu** le préavis municipal No 03/2026 ;
- **ouï** le rapport de la commission de gestion et des finances ;
- **considérant** que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'accorder à la Municipalité d'entreprendre les travaux de légalisation et mises en conformité des différents chemins en accordant un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 7'300.00 et d'imputer le montant au compte 79000.3132.0.
2. D'accorder à la Municipalité d'entreprendre la création d'un passage piéton au droit de la chapelle en accordant un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 29'500.00 et d'imputer le montant au compte 61500.3141.0.
3. D'accorder à la Municipalité d'entreprendre la modification du carrefour de Lussery en accordant un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 16'500.00 et d'imputer le montant au compte 61500.3141.0.
4. D'accorder à la Municipalité la pose de potelets en accordant un crédit complémentaire au budget 2026 de CHF 5'000.00 et d'imputer le montant au compte 61500.3141.0.
5. De financer ces dépenses par la trésorerie courante.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 1er juin 2026.

MUNICIPALITE DE LUSSERY-VILLARS

Le Syndic



Y. Stutzmann



La Secrétaire



A.-C. Baud

Préavis déposé devant le Conseil général le 30 juin 2026.